

**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

# Le PTB-Go ! ne désarme pas

● Le PTB-Go ! ne désarme pas. Et s'attaque cette fois à ce qu'il dénonce comme une autre aberration légale, au Parlement de la Communauté française cette fois. Ce Parlement fera officiellement sa rentrée ce mardi. À la différence de ses homologues régionaux, il n'est pas composé d'élus directs. Ce sont les 75 députés wallons qui y siègent. S'y ajoutent 19 députés bruxellois francophones, pour arriver à 94 « élus ».

**RECOURS RECEVABLE ?**

Et c'est au niveau du calcul de ces 19 Bruxellois que cela coïncide. Le Parlement de la capitale fédérale a décidé, sur base des voix obtenues, que le PTB ne pourrait disposer d'aucun siège dans l'hémicycle francophone. Alors que ce même PTB estime que la loi impose qu'on tienne compte de ses 4 élus bruxellois dans le calcul, et non des voix obtenues. Or, si tel est bien le cas, il a droit, lui aussi, à un strapontin. Au détriment du cdH. Michaël Verbauwhede, un de ses députés bruxellois, parlait hier d'une décision « *manifestement illégale* » et « *manifestement politi-*

*cienne* ». Il a donc décidé de déposer un recours. « *Nous avons bien reçu sa réclamation ce lundi matin* », confirmait hier le greffier du Parlement de la Communauté française, Xavier Baeselen. « *Ce sera à la commission de vérification des pouvoirs de décider s'il est recevable et, si c'est le cas, s'il est fondé* ».

Comme à Namur, le PTB pourra compter sur le soutien du MR. « *Mais ce n'est pas le PTB que nous soutiendrons ce mardi, c'est l'application de la loi* », insistait-on hier au groupe MR. « *Ils nous ont déjà fait le coup en 2004 en nous privant d'un siège, au profit du cdH. Nous estimons donc qu'il faut appliquer la règle.* »

Une autre polémique risque également de resurgir : celle sur le décu-mul des mandats. Une série de députés wallons concernés par la règle n'ont toujours pas dit s'ils optaient pour leur rôle de député ou leur mandat dans leur commune. Pourront-ils prêter serment au Parlement francophone ce mardi, alors qu'ils ne respectent pas le décret wallon sur le décu-mul?... ■

CH. C.